



PISTES D'ACTION MUNICIPALE

Le déploiement des
services de garde
éducatifs à l'enfance

Tableau des
actions
OUTIL NO.4

OUTIL NO.4 / Tableau des actions

| Enjeux | Actions pour la municipalité | Demandes possibles au ministère de la Famille | Initiatives |
|-----------------------|--|---|---|
| Analyse du territoire | <ul style="list-style-type: none"> a) Sonder votre territoire pour déterminer les besoins et opportunités b) Créer un comité de travail sur le dossier | <ul style="list-style-type: none"> a) Modifier le rôle/mandat des CCO/établir un processus basé sur une approche territoriale : <ul style="list-style-type: none"> - Colliger et maintenir à jour les besoins du territoire - Évaluer les opportunités de développement en amont (évaluation de la qualité par exemple) b) Réduire les territoires d'analyse (territoire de BC) c) Avoir un état de situation en temps réel (ou régulièrement, ex : chaque 3 mois) | Ville de Drummondville Ville de Sept-Îles L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue |
| Attribution | <ul style="list-style-type: none"> a) Rencontrer le/la député de la/des circonscriptions b) Diffusion des communiqués sur l'enjeu | <ul style="list-style-type: none"> a) Établir un processus pour évaluer les projets « clé en main », les projets déjà ficelés, même s'ils sont hors des appels de projets officiels ou ne répondre pas d'emblée aux critères déterminés. b) Obtenir les raisons et arguments d'une approbation ou du rejet d'un projet c) Avoir des projets-pilotes pour répondre à des réalités particulières (ex : très petites installations, région éloignée, etc.) d) Avoir plus d'appels de projets et plus régulièrement | Rencontre du député avec le maire de Beauce MRC Manicouagan |
| Lois et Règlements | <ul style="list-style-type: none"> a) Évaluer les règlements, les contraintes et les incitatifs possibles au développement de places et à l'ouverture de service de garde en milieu familial. Ex. : - Certaines municipalités exigent | <ul style="list-style-type: none"> a) Revoir certaines obligations réglementaires. Ex. : l'interdiction d'avoir au maximum 5 installations physiques b) Mener une réflexion, incluant le milieu familial, les municipalités et le ministère de la Famille, sur les éléments qui définissent le milieu familial et les besoins réels des familles, qui pourrait mener à | 1. |

| | | | |
|-------------|--|---|-------------------------------|
| | <p>un permis pour les RSG ou exigent une taxe supplémentaire pour l'opération de leur service de garde.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la possibilité de donner un terrain, modification en amont du zonage, inclusion d'un espace dédié lors du développement des plans d'urbanisme, etc. - Évaluer les exigences de constructions et d'urbanisme | <p>des assouplissements à la Loi et au règlement de services de garde. Ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à des RSG de se rassembler dans un même endroit - Permettre à des RSG d'avoir leur service de garde dans un lieu autre que sa résidence - Permettre à des RSG d'être associées avec un CPE ou une halte-garderie pour assurer un service en continu | |
| Financement | | <ul style="list-style-type: none"> a) Avoir un processus clair lorsqu'une municipalité souhaite participer au financement d'une installation b) Reconnaître la réalité spécifique des petites municipalités et assurer le financement des très petites installations en conséquence c) Lever la barrière du 25% de financement par la corporation d) Instaurer pour les milieux agricoles des barèmes similaires à la garde aux horaires atypiques. | |
| Incitatifs | <ul style="list-style-type: none"> a) Offrir une subvention de démarrage (matériel, formation) b) Offrir un congé de taxes c) Offrir une subvention de rétention (formation continue) | | MRC du Granit |